

L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication

ORDRE DU JOUR

Le 11 mai 2015 – Le Lauzet-Ubaye

9h00 – 13h00

Objectifs : Inscrire la forêt dans son territoire et en faire un atout pour sa commune ● Identifier les acteurs du paysage institutionnel forestier et leurs rôles ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de son gestionnaire ONF ● Identifier la place et le rôle décisionnel de l'élu vis-à-vis de la politique forestière de son territoire

08h45 – 09h00 : Accueil des participants

09h00 – 09h30 : Présentation de la formation

Intervenants : Agnès Pignatel, Maire de la commune du Lauzet-Ubaye, Michel Grambert, Président du comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Ubaye Pays de Seyne, Jean-Claude Michel, Président des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence

09h30 – 09h45 : Tour de table : les enjeux forestiers sur votre territoire

09h45 – 10h05 : Chiffres clés de la filière forêt-bois des Alpes de Haute-Provence

- La forêt au cœur de votre territoire : ressources forestières, valorisation du bois...
- Les multiples acteurs du paysage institutionnel forestiers : autant d'interlocuteurs pour les élus dans la conduite de leurs projets forêt bois

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, Stéphanie Taranto, animatrice de la Charte forestière de territoire Ubaye Pays de Seyne

10h05 – 10h35 : Vos rôles et responsabilités vis-à-vis de la forêt

- Propriétaires forestiers, aménageur du territoire et prescripteur, le rôle des élus est multiple
- Maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, les élus valorisent le bois dans la construction et les chaufferies bois

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

- PAUSE - 10 min

10h45 – 11h10 : **Le Régime forestier, cadre de gestion forestière pour les propriétés communales**

- Qu'est-ce que le Régime forestier ?
- Le contrat Etat-ONF-Communes forestières / Révision de la charte de la forêt communale

Intervenants : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières

11h10 – 12h30 : **Plus-value de la charte forestière de territoire pour la gestion des forêts et de l'économie**

- Retour d'expériences des territoires de charte forestière : des actions décisives pour l'économie locale
- Charte forestière de territoire Ubaye Pays de Seyne : un programme d'actions concrètes et partenariales

Intervenant : Marie de Guisa, chargée de mission Communes forestières, Stéphanie Taranto, animatrice de la Charte forestière de territoire Ubaye Pays de Seyne

12h30 – 13h00 : **Echanges / débats : comment participer à la dynamique de votre territoire ?**

13h00 : **Clôture de la formation**

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandé.

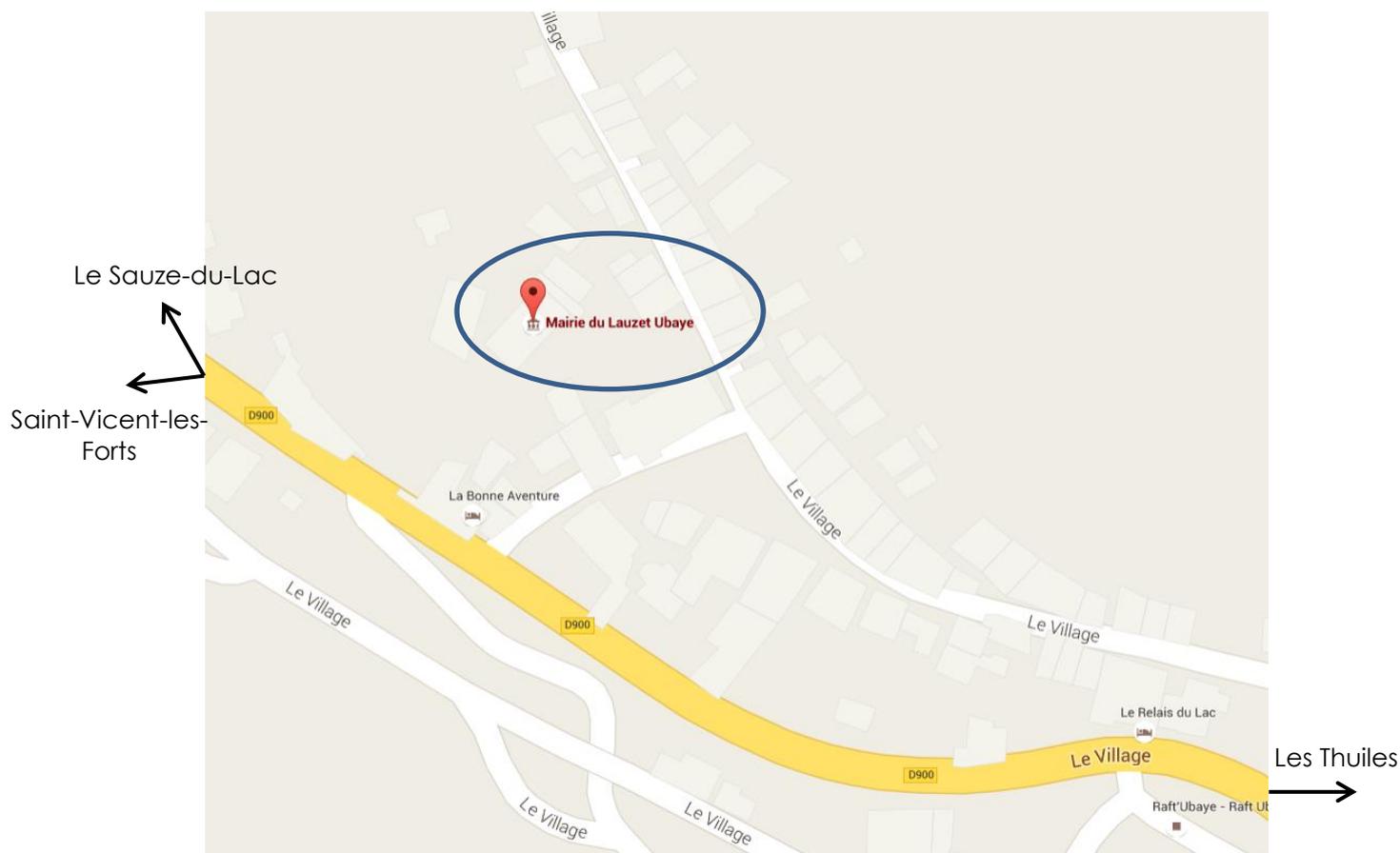
Pour les communes non adhérentes : participation financière de 30 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

L'association des Communes forestières des Alpes de Haute-Provence prend en charge le repas du midi pour ses adhérents.

LIEU DE LA FORMATION

**Salle polyvalente – sous la mairie
04340 – Le Lauzet-Ubaye**



Programme Formation – L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication – 11/05/2016 au Lauzet-Ubaye



L'action des Communes forestières dans le projet MOB+ est cofinancée par l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Formation « L'élu et la forêt communale : la nécessité d'une forte implication »

Mercredi 11 mai 2016 – 9h00/13h00

A la salle polyvalente du Lauzet-Ubaye (04340)

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **11 mai 2016**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

*Merci de nous renvoyer ce bulletin par courrier ou de nous confirmer votre participation
par e-mail aux coordonnées ci-dessous ou par fax au **04 42 51 03 88**
avant le 9 mai 2016*